



Déclarations et Discours

N^o 75/40

LA DÉFENSE NATIONALE DU CANADA

Une allocution du ministre de la Défense nationale du Canada, M. James Richardson, à la Chambre des communes, le 27 novembre 1975.

Le gouvernement a pris des décisions d'une grande portée pour l'avenir des Forces armées canadiennes, et j'aimerais maintenant faire connaître à la Chambre les conclusions auxquelles le gouvernement en est arrivé à cette étape de la révision de la structure de défense.

Le gouvernement a confirmé les quatre rôles prioritaires du ministre de la Défense nationale, qui sont: tout d'abord, l'engagement d'assurer la défense, la sécurité et la souveraineté du Canada; deuxièmement, l'engagement d'assurer la défense de l'Amérique du Nord; troisièmement, l'engagement d'assurer la sécurité collective dans le cadre de l'alliance de l'OTAN et, quatrièmement, l'engagement d'assurer la participation, unique en son genre et importante, de notre pays au maintien de la paix internationale.

Les conclusions de la révision de la structure de défense confirment que le Canada continuera de compter un effectif total de plus de 100,000 hommes, comprenant 78,000 membres des forces régulières et 22,000 membres des forces de réserve. Grâce aux forces régulières et de réserve, 100,000 hommes en tout, les Forces armées canadiennes pourront encore protéger la souveraineté du pays, garantir la sécurité nationale et intervenir dans les situations d'urgence civiles où seules elles peuvent intervenir.

Le gouvernement reconnaît qu'il faut entreprendre immédiatement la modernisation et le remplacement de certains articles importants de matériel militaire afin que les Forces armées canadiennes puissent continuer à remplir efficacement leurs quatre rôles prioritaires.

J'aimerais également annoncer d'autres décisions importantes, d'abord, le Canada continuera à maintenir en Europe une force terrestre et une force aérienne conçues et équipées pour constituer une force de combat pour la défense collective de l'OTAN de la région centrale. Deuxièmement, on l'équippa de chars de combat modernes et efficaces soit en transformant les anciens ou en achetant de nouveaux, afin que notre contingent stationné en Europe ait le matériel moderne voulu pour remplir les tâches qui lui sont assignées aux côtés de nos partenaires de l'OTAN. Nous allons entreprendre immédiatement des négociations pour l'acqui-

tion de nouveaux tanks ou la modernisation complète de notre parc actuel de chars.

Troisièmement, pour remplacer nos avions Argus, le gouvernement a décidé d'acheter une flotte de 18 avions patrouilleurs à long rayon d'action Lockheed P3, qui coûteront 642 millions de dollars au prix de 1975. Avec les autres frais pour les pièces de rechange, le centre des données terrestre, la taxe de vente fédérale, les imprévus et l'inflation à prévoir entre maintenant et la date finale, les dépenses totales devraient se chiffrer à environ 950 millions de dollars. Des dépenses supplémentaires seront peut-être nécessaires pour défrayer ce programme dans le cadre des dispositions de croissance du capital dont je parlerai plus tard. Le nouvel avion sera conçu principalement pour remplir des tâches militaires essentielles à la défense de l'Amérique du Nord et de l'OTAN, et pour nous permettre d'effectuer la surveillance des eaux au large de nos côtes et dans l'Arctique, afin de protéger nos intérêts nationaux qui deviennent plus importants.

Quatrièmement, la puissance de combat aérien des escadrilles stationnées en Europe sera maintenue à son niveau actuel. Les forces de défense aérienne stationnées au Canada seront maintenues au niveau nécessaire pour repérer et surveiller les intrusions dans l'espace aérien canadien, afin de nous permettre de défendre notre souveraineté.

Cinquièmement, la structure des Forces armées canadiennes prévoit la mise en disponibilité de 2,000 hommes à la fois en vue du maintien de la paix pour les Nations Unies.

Ces décisions s'appliquent aux questions comprises dans la révision de la structure de défense concernant l'état et l'équipement des Forces armées canadiennes qui feront l'objet de mesures immédiates. La suite de la révision portera sur des questions relatives au remplacement des avions de combat et des navires.

L'avenir de la défense nationale sera profondément modifié du fait que le gouvernement a reconnu la nécessité de compenser l'inflation dans les budgets relatifs au personnel, aux opérations et à l'entretien pour l'an prochain et les années à venir.

En conformité de la politique d'austérité du gouvernement, le ministre de la Défense nationale puisera dans son budget actuel l'argent nécessaire l'an prochain pour lancer les programmes de mise au point d'un tank et d'un avion patrouilleur à long rayon d'action. Pour les années suivantes, le gouvernement s'est engagé à augmenter de 12 p. 100 par année pendant cinq ans, en dollars constants, les

dépenses d'équipement pour la défense, jusqu'à concurrence de 20 p. 100.

Dans le cadre de la révision de la structure de défense, on a fait des estimations sur l'infrastructure nécessaire pour soutenir les éléments opérationnels des forces. L'infrastructure comprend le quartier général, les bases, les installations d'entraînement et de formation et la logistique. En somme, cette infrastructure absorbe une bonne partie de l'effectif global et des engagements financiers du programme de défense. On a procédé à une certaine consolidation dans ces secteurs, mais je crois que notre infrastructure actuelle est plus que suffisante pour appuyer nos forces opérationnelles et, pour cette raison, une autre consolidation de ces moyens de soutien pourrait diminuer les coûts sans nuire à notre capacité opérationnelle. C'est pourquoi je compte présenter des recommandations au cabinet d'ici quelques mois pour assurer un meilleur équilibre entre le soutien et la capacité opérationnelle, qui accroîtra d'autant notre capacité de combat par rapport à notre infrastructure et à notre soutien.

Les députés conviendront que ces décisions sont d'une grande portée pour les Forces armées canadiennes, pour le Canada et même pour l'OTAN. Grâce aux décisions prises par le gouvernement canadien, nous avons confirmé notre engagement national de protéger la souveraineté du Canada et de défendre la liberté. Il y a tout lieu de croire que ces décisions vont relever le moral des Forces armées canadiennes et accroître la fierté des Canadiens envers ces hommes et ces femmes dévoués et compétents qui servent le Canada dans nos forces armées.

S/A